

Département de Meurthe et Moselle Arrondissement de Lunéville Canton de Bayon

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 septembre 2015

N° 2015-60



Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16/09/2015 et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/09/2015.

L'an deux mille quinze, le mardi 22 septembre 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET, Maire,

Etaient présents:

Etaient présents:

Mesdames : Evelyne SASSETTI - Nadine GALLOIS - Nadia DORE - Magali THOMASSIN - Sarah CONCHERI - Catherine MANGEOT - Sandra DEMOUGIN - Mélissa COLIN - Cécile LANA - Marie-Louise HUSSON - Martine CLAUSSE.

Messieurs : Alain COLLET - Thierry EVA - Paul BINDA - Hervé LAHEURTE - Francis LARDIN - Abdulhak EL OMARI - Christian PILLER - Bertrand DANIEL.

Etait excusé: M. Paul BRANDMEYER

Avai(en)t donné procuration: M. Olivier MARTET donne pouvoir à M. Ghislain DEMONET – Mme. Laetitia SCHLEGEL donne pouvoir à Mme. Sarah CONCHERI - Mme. Jacqueline GENAY donne pouvoir à Mme. Evelyne SASSETTI – M. Michel GUTH donne pouvoir à M. Alain COLLET - Mme. Anne Marie FARRUDJA donne pouvoir à M. Bertrand DANIEL - M. Jacques BOURGUIGNON donne pouvoir à Mme. Martine CLAUSSE.

OBJET: Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Afin de soutenir l'association L'Entre Deux Eaux et ses actions qui participent à la valorisation du territoire, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de $400 \in$.

Après présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

 Décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association L'ENTRE DEUX EAUX. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 06/11/2015.

Le Maire, **Ghislain DEMONET**



